

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 octobre à 18 heures, se sont réunis à la salle polyvalente de Grugny sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Fabienne LECAUDE** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Titulaires présents :

M. FOUCAULT Yves, M. VALLEE Serge, M. NAVE Alain, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, M. BOUCHER Bruno, M. TIHI Frédéric, Mme VERHAEGHE Fabienne, M. GUTIERREZ Denis, M. VINCENT Philippe, Mme STIENNE Sylvie, Mme COOL Frédérique, M. ALIX Dominique, Mme BOURGUIGNON Sandrine, M. CAJOT Norbert, Mme THIERRY Nathalie, M. GAMELIN Fabrice, M. HOUEL Dominique, M. GUEVILLE Roland, M. LEMETAIS Dany, M. OCTAU Nicolas, Mme LECAUDE Fabienne, M. POYEN Jean-Luc, M. EDDE Jean-Marie, M. BERTRAM Xavier, M. PETIT Jacques, M. SAILLARD Lionel, M. GOSSE Emmanuel, M. POISSANT Christian, M. BONHOMME Patrice, Mme HUBERT Sabrina, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elisabeth, M. AGUADO Anthony, Mme CASAERT Isabelle, M. HERBET Éric, Mme LEROY-TESTU Gladys, M. ROLLINI André, M. CORBILLON Bernard, M. COUILLER Jean-Paul, Mme SAHUT Géraldine, M. DUPRESSOIR Jean-Paul, M. LOISEL Yves, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François, M. BURETTE Alain, M. NIEL Jacques, Mme BASTIEGE Brigitte, M. NION Patrice

Suppléants présents :

M. GRISEL Christophe, Mme MOHN Marie-Gabrielle, Mme CAUCHOIS Marie-Line, M. LEFORT Daniel, Mme LÉBOULANGER Véronique, Mme Christelle SCHOEGEL,

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. M. SOLER Laurent a donné pouvoir à M. TIHI Frédéric,
Mme DURAME Delphine a donné pouvoir à M. BOUTET Jean-Jacques,
M. CHAUVET Patrick a donné pouvoir à M. HERBET Éric,
M. DEHAIS Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme LECAUDE Fabienne,
Mme BAILLEUX Colette a donné pouvoir à M. LEMETAIS Dany,
M. RENARD Guillaume a donné pouvoir à M. GOSSE Emmanuel,
M. BRUNET Bernard a donné pouvoir à M. NIEL Jacques,
Mme CLABAUT Anne-Sophie a donné pouvoir à M. EDDE Jean-Marie,
Mme AUTIN Christèle a donné pouvoir à M. BURETTE Alain,
M. TAILLEUR Romain a donné pouvoir à M. BONHOMME Patrice,
Mme DUCHESNE Stéphanie a donné pouvoir à Mme THIERRY Nathalie,
M. MARMORAT Philippe a donné pouvoir à M. BERTRAM Xavier,
M. LANGLOIS Thierry a donné pouvoir à Mme LEROY-TESTU Gladys,
Mme FAKIR Valérie a donné pouvoir à M. ROLLINI André,
M. HOGUET Christophe a donné pouvoir à M. DELNOTT François,
M. FOULDRIN Gaël a donné pouvoir à M. GUTIERREZ Denis,
M. OTERO Fabrice a donné pouvoir à M. CARPENTIER Jean-Pierre,
M. MOLMY Georges a donné pouvoir à M. NAVE Alain,

Membre absents excusés :

M. de LAMAZE Edouard, M. LÉBOUCHER Denis, M. CORDIER Julien, M. DU MESNIL François-Régis, M. LÉLOUARD Patrick, Mme DOUILLET Jasmine, M. GRENTE Manuel, M. BLOT Philippe, M. BERTRAND Jean-Pierre, M. VALLE Patrick, M. LÉGER Bruno, M. VANDERPERS Thierry, Mme LAMBARD Stéphanie, M. SAGOT Pascal, M. AVENEL Éric, M. DUPUIS François

Nombre de Conseillers : **84**

En exercice : **84**

Titulaires présents : **55**

Suppléants présents : **6**

Pouvoirs : **18**

Nombre de votants : **74**

Numéro

2024-10-07-099

Point de l'ordre du jour

9

Objet

**PCAET - Convention de
partenariat biennale
2024-2025 conclue avec
le Syndicat
Départemental
d'Énergies de Seine-
Maritime (SDE76) –
Signature – Autorisation.**

Date de convocation

27 septembre 2024

Affichage de la convocation

27 septembre 2024

Rapporteur

Monsieur PICARD

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Philippe PICARD, Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire, qui rappelle que dans le cadre de ses compétences la Communauté de Communes Inter Caux Vexin est coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire, conformément aux dispositions de l'article L-2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À ce titre, il lui appartient d'animer et de coordonner, sur son territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et avec le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de Seine-Maritime (SDE76) est un syndicat de communes administré selon les dispositions de l'article L-5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, afin de poursuivre l'objectif du PCAET d'impliquer les acteurs du territoire engagés dans la transition énergétique, d'avoir connaissance des bonnes pratiques et des retours d'expérience d'autres territoires du département de la Seine-Maritime, et de bénéficier de la mutualisation d'outils dédiés à la transition énergétique déjà utilisés, il est proposé d'initier un partenariat biennal avec le SDE76 sur la période 2024-2025.

Les objectifs de ce partenariat sont :

- Partager des connaissances autour de la transition énergétique, notamment sur les sujets de :
 - ✓ Planification énergétique,
 - ✓ Développement de projets solaires,
 - ✓ Mobilité électrique ;
- Partager des outils permettant d'accélérer la transition énergétique, tels que :
 - Le cadastre solaire du SDE76.
 - Coordonner l'action de transition énergétique concernant des thématiques et sujets actuellement traités par chacun, afin de définir des objectifs et modalités de travail communs.

Afin de contribuer à la réalisation des objectifs précités, il est proposé que la Communauté de Communes définisse annuellement le montant de sa participation financière au SDE76 pour la durée du partenariat. Le montant de cette participation pourra varier chaque année au moyen d'un avenant qui détaillera le contenu du programme d'actions et déterminera le montant de la participation financière de la Communauté de Communes. Dans ce cas, les montants seront déterminés dans l'avenant annuel après étude du budget prévisionnel et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'année.

Le montant de la participation de la Communauté de Communes au SDE76 a été déterminé de la manière suivante :

- Pour l'année 2024 :
 - Cotisation : 25 659 €
 - Contribution du SDE76 pour un chargé de mission : 6 000 €
- Pour l'année 2025 :
 - Cotisation : 25 659 €
 - Contribution-du SDE76 pour un chargé de mission : 6 000 €

La feuille de route sera annexée au compte rendu. Dans le cadre de ce partenariat, la Commission Attractivité a étudié, lors de sa réunion du jeudi 16 mai 2024, le projet porté par la CCICV et le SDE76 de mettre en place une ombrière photovoltaïque sur un parking se trouvant sur la Zone d'Activité Économique (ZAE) Polen 2, avec pour ambition dans un premier temps d'alimenter la piscine communautaire et éventuellement dans un second temps certaines entreprises de la ZAE.

Vu :

- ✓ Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles les articles L.5211-1 et L.5211-2 ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin issue de la fusion des communautés de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles, du Plateau de Martainville, et intégration des communes de Beaumont le Hareng, Bosc le Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 ;

- ✓ La délibération 2023-06-27-078, en date du 27 juin 2023, portant sur l'approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial ;
- ✓ Les délibérations des communes du territoire de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin définissant leurs ZAEnR, Considérant la thématique « Production d'énergies renouvelables » et notamment sa déclinaison en deux axes : « impliquer tous les acteurs dans la politique de déploiement des énergies renouvelables » et « lancer des études et des projets de production d'énergies renouvelables » du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;

Considérant

- ✓ La volonté mutuelle du Syndicat Départemental d'Énergies de Seine-Maritime et de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin de mettre en synergie leurs moyens afin de renforcer l'accélération de la transition énergétique sur le territoire ;
- ✓ Les travaux de la Commission Attractivité qui s'est réunie le jeudi 16 mai 2024 et son avis favorable pour le projet d'implantation sur un parking de la zone Polen 2 ;

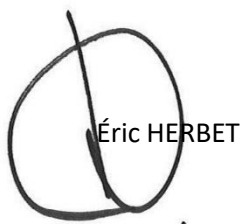
Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer tous les documents concourant à la bonne réalisation de ce projet ;
- D'identifier le parking de la Zone d'Activité Economique (ZAE) Polen 2 comme zone d'implantation d'une ombrière photovoltaïque ;
- D'inscrire les dépenses de 25 659€ au BP 2024, compte 611 du service « aménagement de l'espace ».

Nombre de votants	74
Votes pour	73
Votes contre	0
Abstention	1 – M.GUEVILLE

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Éric HERBET



Le Secrétaire de séance



Fabienne LECAUDE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20241007-2024-10-07-099-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024